

RECOMMANDATIONS PREVENTION DES INFECTIONS A SARS-COV-2 EN RESEAUX DE SOINS

18-Mar-20

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	3
1. Symptômes, définitions	3
2. Mesures generales.....	4
2.1 Mesures au domicile des personnes vulnérables	4
2.2 Mesures pour les professionnels intervenant au domicile	4
2.3 Mesures à prendre par le réseau	4
3. Mesures pour les soignants et l'encadrement.....	5
3.1 Suspicion d'infection a SARS-Cov-2.....	5
3.2 Cas avéré d'infection a SARS-Cov-2	6
Annexe 1 : Précautions complémentaires Gouttelettes.....	7

INTRODUCTION

L'épidémie à SARS-CoV-2 concerne, au 9 mars 2020, 109695 cas dans le monde avec 3811 décès¹. Les données du China CDC portent sur un grand nombre de patient et sont maintenant assez claires, c'est la population des personnes vulnérables qui souffre le plus du coronavirus avec un taux de décès atteignant 14.8% chez les personnes de plus de 80 ans² en Chine.

Dans ce contexte, des mesures de prévention de la propagation du SARS-CoV-2 auprès des personnes vulnérables bénéficiant de soins à domicile sont nécessaires.

Le maintien des personnes vulnérables à domicile constitue une priorité de santé publique, afin d'éviter leur exposition au SARS-CoV-2.

Le retour à domicile/dans son milieu de vie habituel de tout patient hospitalisé est indiqué le plus rapidement possible, afin de libérer des lits d'hospitalisation.

1. SYMPTOMES, DEFINITIONS

Les **symptômes compatibles** avec une infection à coronavirus sont :

- Fièvre
- Toux
- Difficultés respiratoires (dyspnée)
- Diarrhée, céphalées

Les **définitions de cas** sont :

CAS POSSIBLE

Un cas possible de COVID-19 est une personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë (au moins un des symptômes suivants : toux, fièvre ou difficultés respiratoires) qui apparaissent ou s'aggravent brutalement, sans autre cause identifiée.

CAS CONFIRMÉ

Toute personne, symptomatique ou non, dont un prélèvement confirme l'infection par le SARSCoV-2

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde> consultée le 9 mars à 16h

² <http://weekly.chinacdc.cn/en/article/id/e53946e2-c6c4-41e9-9a9b-fea8db1a8f51>

La définition de cas est régulièrement mise à jour sur le site du gouvernement³.

Quelles sont les **personnes vulnérables** ?

- Les personnes de 65 ans et plus et/ou souffrant notamment d'une de ces maladies :
 - cancer ;
 - diabète ;
 - faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie ;
 - hypertension artérielle ;
 - maladies cardio-vasculaires ;
 - maladies chroniques des voies respiratoires.

2. MESURES GENERALES

2.1 MESURES AU DOMICILE DES PERSONNES VULNERABLES

- A. Les sorties et les contacts avec les personnes extérieures sont à réduire au strict indispensable.
- B. Les contacts avec les enfants et les personnes incapables d'appliquer les gestes barrière sont déconseillés.
- C. Il est formellement déconseillé aux personnes vulnérables de recevoir la visite de personnes présentant des symptômes compatibles de COVID-19 (fièvre, toux, difficultés à respirer). Au cas où cela était nécessaire, le port du masque est indiqué.

2.2 MESURES POUR LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AU DOMICILE

- A. Le personnel assurant l'entretien au domicile (travaux, livraisons etc.) ne doit pas entrer en contact avec les personnes vulnérables.

2.3 MESURES A PRENDRE PAR LE RESEAU

- A. Le personnel de soins présentant des symptômes compatibles avec une infection à coronavirus ne doit pas être au contact de personnes vulnérables, et doit rester à la maison (auto-isolément).
- B. Le personnel d'encadrement peut assister la personne vulnérable en lui proposant son aide à l'utilisation de solutions alternatives pour conserver un lien avec la famille (appel vidéophonique)

³ https://gouvernement.lu/fr/dossiers.gouv_msan+fr+dossiers+2020+corona-virus.html

3. MESURES POUR LES SOIGNANTS ET L'ENCADREMENT

- A. Le port d'un masque chirurgical est recommandé aux membres du personnel :
- Lors des soins aux personnes particulièrement vulnérables, selon les types des soins et le risque de transmission par gouttelettes (contact proche face à face > 15 min) ;
 - Lors d'examens, de soins ou des conseils à des personnes atteintes de symptômes respiratoires sans pouvoir respecter une distance d'au moins 2 mètres ;
 - Lors d'examens, de soins ou des conseils chez des personnes chez lesquelles le COVID-19 a été confirmé, sans pouvoir respecter une distance d'au moins 2 mètres ;
- B. Un masque peut être porté pendant au moins 2 à 4h (jusqu'à 8h), même s'il est humide. Passé ce délai, le remplacer par un nouveau masque propre et sec.
- C. Tout personnel présentant des symptômes compatibles avec une infection à coronavirus (fièvre, toux, difficulté respiratoire) ne peut pas se présenter au domicile d'une personne vulnérable (auto-isolement). Un certificat d'incapacité de travail sera établi, le cas échéant par téléconsultation.
- D. Si le nombre de personnel soignant est insuffisant, des soignants seront réquisitionnés par le Ministère de la Santé.
- E. Afficher dans les véhicules de tournée les recommandations concernant les mesures d'hygiène préventive⁴.

3.1 SUSPICION D'INFECTION A SARS-COV-2

- A. En cas de symptômes compatible avec un coronavirus chez un bénéficiaire d'un réseau, des mesures d'auto-isolement sont à mettre en place :
- o Isolement de la personne vulnérable dans sa chambre
 - o Mettre en place des mesures de précautions additionnelles gouttelettes sauf pour aspiration de canule de trachéotomie ou autre procédure générant des aérosols (masque FFP2, protection air) (Annexe 1)
 - o Signaler l'infection à la famille.
 - o Contacter le médecin traitant afin qu'il définisse la démarche diagnostique
 - o Maintenir des protections additionnelles gouttelettes avec port d'un masque chirurgical IIR pour le patient et le soignant pendant 7 jours et 24 heures après la disparition des symptômes
 - o L'absence de confirmation de coronavirus ne dispense pas du maintien de ces mesures jusqu'à guérison du patient
- B. Informer les personnes qui vivent sous le même toit, le cas échéant et en particulier si elles sont elles-mêmes vulnérables, de la surveillance et des mesures additionnelles de précaution à prendre.
- C. Fournir aux personnes qui vivent sous le même toit et à la famille des recommandations claires sur l'attitude à adopter en cas de visite.

Consulter régulièrement les recommandations de la direction de la santé mises à jour quotidiennement⁵

⁴ <https://sante.public.lu/fr/prevention/coronavirus-00/index.html>

⁵ https://gouvernement.lu/fr/dossiers.gouv_msan+fr+dossiers+2020+corona-virus.html

3.2 CAS AVERE D'INFECTION A SARS-COV-2

Le maintien au domicile est à privilégier. Si l'état de santé est stable, la personne vulnérable peut rester au domicile mais un isolement strict s'impose:

- Il est de la responsabilité du médecin traitant d'informer le patient et de s'assurer que l'information a été communiquée au réseau
- Des précaution additionnelles gouttelettes sont appliquées
- La personne vulnérable est confinée dans sa chambre et toute sortie est interdite
- Les pièces sont régulièrement aérées
- Dans tous les cas le personnel du réseau de soins est soit cohorté, soit réalisé des soins en séquentiels (du plus propre au plus contaminé) : il ne s'occupe si possible que de personnes COVID-19+ et éventuellement des suspects en attente de résultat du prélèvement
- Le personnel s'occupant de ces patients est formé aux techniques de précautions additionnelles
- Si l'état du patient venait à se dégrader, un nouvel avis médical est sollicité pour décider de la conduite à tenir et d'un éventuel transfert vers une structure plus adaptée.
- Toute personne vivant sous le même toit qu'un patient COVID19+ est placé en auto-quarantaine (recommandation stricte)
- Le personnel ayant été en contact étroit avec la personne vulnérable dans les 24h précédant l'apparition de la maladie doit porter un masque et des gants pour la réalisation des soins chez les autres personnes dont il a la charge au sein du réseau. Dans l'idéal ce personnel pourra être affecté aux soins des patients COVID19+ du réseau.

Pour toute question : contacter la HOTLINE : 8002-8080

Disponibilité du matériel de protection

Le matériel de protection étant actuellement limité quantitativement il doit faire l'objet d'une gestion d'emblée parcimonieuse afin de prévenir l'épuisement rapide des réserves.

Pour les professionnels de santé :

- Port d'une surblouse à usage unique, avec un tablier plastique en cas de soins à risque d'être mouillant ou souillant ;
- Port de gants non stériles à usage unique
- Port d'un appareil de protection respiratoire – (APR) masque de type chirurgical résistant aux fluides IIR.
- Port de lunettes de protection et masque FFP2 pendant un soin exposant, comme les soins respiratoires susceptibles de générer des aérosols :
 - o Intubation
 - o Lavage broncho-alvéolaire
 - o Aspirations trachéales
 - o Autres examens diagnostiques respiratoires
 - o Ventilation manuelle
- Lavage des mains ou réalisation d'un geste d'hygiène des mains par friction avec un soluté hydro-alcoolique (SHA) dès le retrait des gants et avant de quitter la chambre.

Pour le patient, s'il est indispensable de lui permettre de quitter sa chambre (réalisation d'un examen complémentaire par exemple) :

- Port de masque chirurgical
- Désinfection des mains par friction avec SHA.

Rappel : utilisation correcte des masques d'hygiène

- Avant de mettre le masque, lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou utilisez un désinfectant.
- Placer soigneusement le masque de protection de manière à ce qu'il couvre le nez et la bouche et le serrer pour qu'il soit bien ajusté au visage.
- Ne pas toucher le masque une fois celui-ci placé. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant après chaque contact avec un masque usagé, par exemple lorsqu'on l'enlève.
- Ne pas réutiliser un masque de protection.
- Jeter les masques jetables immédiatement après usage.

⁶ https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr20150424_infectionMersCovdefcasmodpec.pdf

HABILLAGE	DESHABILLAGE
<p>AVANT DE RENTRER dans la chambre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlever tout matériel type garrot, stylo, stéthoscope... • Désinfection des mains par friction avec un produit hydroalcoolique (SHA) • Procéder à l'habillage selon l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Surblouse à usage unique ○ Tablier plastique si soin mouillant ou souillant ○ Appareil de protection respiratoire : masque chirurgical IIR. Masque FFP2 si soin exposant ○ Lunettes de protection : si soins exposant ○ Désinfection des mains par friction avec une SHA ○ Gants non stériles <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de soins exposant, vérifier l'étanchéité du masque FFP2 par un test d'ajustement (fit-check)⁷ • Une fois que les mains gantées ont touché le patient, ne plus toucher ni l'appareil de protection respiratoire, ni les lunettes • Une fois l'habillage réalisé, ne pas sortir de la chambre du malade pour aller chercher du matériel. 	<p>AVANT DE SORTIR de la chambre du patient, retirer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le tablier plastique, • La surblouse • Les gants <p>Elimination du matériel jetable dans le sac d'élimination de la filière « déchets d'activité de soins à risque infectieux » (DASRI)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des mains par friction avec un SHA • SORTIR de la chambre, retirer : <ul style="list-style-type: none"> ○ Lunettes de protection ○ Appareil de protection respiratoire ○ Elimination du matériel jetable dans le sac de la filière DASRI <ul style="list-style-type: none"> • Désinfection des mains par friction avec un SHA

Une désinfection de l'environnement des patients correspondant à des cas possibles ou confirmés ainsi que pour celle des matériels utilisés pour eux, après bionettoyage habituel, utilisant une stratégie de désinfection garantissant la virucidie. Celle-ci peut être obtenue par l'usage d'eau de Javel à une concentration de 0,5 % ou de tout autre produit validé par la norme EN 14 476 (septembre 2013) suivant les recommandations du fabricant avec la concentration et le temps de contact pour une efficacité sur le virus de la polio (efficacité sur virus résistants) qui doivent être impérativement respectées

⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=YJ3hqLPXsNg>